



assureur militant

COMMUNIQUE DE PRESSE

Niort, le 20 Septembre 2017

## Navigation Accompagnée : Le nouveau service MAIF, gratuit et dédié à tous les plaisanciers.

Avec quelques 9 millions de français qui pratiquent occasionnellement une activité de loisir nautique et 4 millions de plaisanciers, la pratique de la navigation suscite un intérêt certain. Nombreux sont ceux qui souhaitent prendre le large. Pourtant, très peu ont les capacités de partir à l'aventure faute de pratique, ou bien souvent, faute de budget nécessaire pour acquérir un bateau.

NAVIGATION  
accompagnée



“ REJOIGNEZ  
NOTRE  
COMMUNAUTÉ  
DES PLAISANCIERS ”



Dans ce contexte, la MAIF a eu l'idée de lancer une plateforme internet totalement dédiée à la plaisance : [www.navigation-accompagnee.fr](http://www.navigation-accompagnee.fr), un service **gratuit** de mise en relation de plaisanciers, novices et expérimentés, pour co-naviguer, apprendre et se perfectionner entre particuliers.

Avec cette plateforme, la MAIF formule une proposition complémentaire à l'apprentissage classique. Il a été imaginé avec des plaisanciers lors de séances de co-construction. Ce service est le reflet de l'ADN MAIF et de son plan stratégique : l'éducation, la prévention et l'engagement autour de l'économie collaborative.

Concrètement, il s'agit d'un site internet web responsive qui offre un service communautaire pour apprendre à naviguer autrement, sur la base de thématiques nautiques élargies. Ainsi, les plaisanciers peuvent proposer ou participer à des sorties thématiques ; les plus expérimentés transmettent leurs connaissances aux plus novices et des fiches pratiques à vocation pédagogiques sont mises à disposition tant sur des questions de sécurité que sur des notions de navigation ou sur des activités de loisirs.

Ce service gratuit s'adresse à tous : Plaisanciers (voile & moteur), de tous niveaux, propriétaires et usagers, qui souhaitent enrichir leurs expériences nautiques.

Testé & expérimenté pendant un an, le site embarque désormais de nouvelles fonctionnalités et sera présenté lors des 3 principaux événements dédiés à la navigation plaisance :

**Salon Grand Pavois de La Rochelle (17) du 27/09 au 2/10**

<http://www.grand-pavois.com/>

**Salon Mille Sabords du Crouesty (56) du 27 au 30/10**

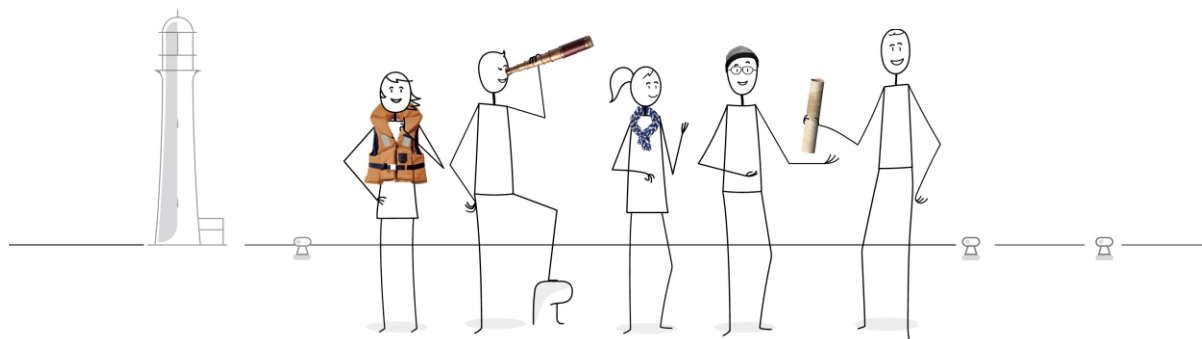
<https://www.lemillesabords.com/>

**Salon Nautic de Paris (75) du 2 au 10 Décembre**

<https://www.salonnautiqueparis.com/fr>

**Les atouts de ce service gratuit :**

- ✓ Un service qui s'appuie sur une **communauté cœur**
- ✓ Un positionnement **pédagogique**
- ✓ Un **accès facilité** à la navigation de plaisance
- ✓ Un **suivi ludique** de son parcours d'expérience



Pour rappel, la MAIF s'est engagée sur le secteur de l'assurance bateau **dès 1998** et propose via son contrat d'assurance bateau **NAUTIS** :

- **Des garanties pour le bateau et les biens** (les dommages accidentels et le vol pour le bateau, son équipement et les biens embarqués. Couverture pendant la navigation mais également pendant le transport, le carénage et l'hivernage. Le prêt et la location entre particuliers sont couverts).

- **Une protection complète pour les personnes** (couverture intégrale de la responsabilité civile du skipper non professionnel, en particulier pour les dommages occasionnés avec son bateau. Assurance en responsabilité civile et dommages corporels pour toutes personnes embarquées).

- **Une assistance** en cas d'aléas en mer, à quai ou à terre (Assistance sans franchise de distance de mer. En cas d'immobilisation du bateau, envoi de pièce détachées ou transport du bateau au port d'attache. Rapatriement ou assistance sur place de toutes les personnes embarquées).

**Pour en savoir plus : <https://www.navigacion-accompagnee.fr/>**

**A propos de la MAIF :**

4<sup>ème</sup> assureur automobiles et 1<sup>er</sup> assureur du secteur associatif, la MAIF couvre l'ensemble des besoins de ses 3 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...). La mutuelle est régulièrement plébiscitée en matière de relation clients où elle arrive en tête des sociétés françaises, tous secteurs confondus. En 2016, le groupe MAIF a réalisé un chiffre d'affaires de 3,4 milliards d'euros. [www.maif.fr](http://www.maif.fr)